

				69 ^{ème} RALLYE DES CIMES 05-06-07 SEPTEMBRE 2025							N° Course		
BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :				VENDREDI 29 AOUT 2025 minuit									
Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :				ASAC Basco Béarnais									
				BATS Kelly - 3 ALLEE EUGENE DELACROIX 64140 LONS									
Montant des droits d'engagement :		580€		A l'ordre de :		ECURIE DES CIMES							
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : https://www.ecuriedescimes.com et " www.asac-bascobearnais.asso.fr "													
EQUIPAGE :	CONCURRENT (Si différent pilote)		PILOTE		COPILOTE (Si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)		VÉHICULE engagé						
NOM :							Constructeur :						
Prénom :							Dénomination :						
Adresse :							Année construction :						
Code Postal :							N° passeport technique :						
Ville :							Date passeport :						
Date naissance :							N° Châssis :						
Lieu naissance :							Moteur (marque) :						
N° portable :							N° moteur :						
Mail :							Cylindrée moteur atmosphérique :						
N° permis :							Cylindrée corrigée si suralimentation :						
Délivré le :							(Suivant article 282.3.1 FFSA)						
Préfecture :							Carburant :		DIESEL	ESSENCE			
N° licence :							Roues motrices :		Quatre	Deux			
Type licence :							Si Tuteur :		A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur				
Code ASA :							Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :				
Signatures :							Éligible legend group :		OUI	NON			
							Groupe :				Classe :		
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.													
Versement des primes :		Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.											
SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES (INFO ÉQUIPAGE ET VÉHICULE + CHÈQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE REÇUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RÉSERVE DU NOMBRE D'ENGAGÉS). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.													
RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS						RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES							
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur			Nom et signature du contrôleur			GROUPE	CLASSE	OK		